



LES NOTAIRES REPRENENT L'OFFENSIVE

publié le **12/12/2017**, vu **477 fois**, Auteur : [Maître Michel BENICHOU](#)

La loi Macron de 2015 a permis l'ouverture de nouvelles études et l'installation de notaires. En principe, 1650 nouveaux notaires pour 1.002 nouvelles études devaient s'installer à la fin 2017.

La loi Macron de 2015 a permis l'ouverture de nouvelles études et l'installation de notaires. En principe, 1650 nouveaux notaires pour 1.002 nouvelles études devaient s'installer à la fin 2017. Compte-tenu des recours, des retards, des difficultés, ils ne seraient apparemment que 633 professionnels à avoir été nommés. Sur ce chiffre, peu ont commencé à travailler.

Le tirage au sort a créé de nombreuses difficultés et il y a eu beaucoup de renoncations. De surcroît, beaucoup de notaires ont postulé pour de multiples études et ont été contraints de faire des choix.

Nous entrons maintenant dans la seconde phase. Les notaires étant plus nombreux, ils vont réclamer de nouvelles activités. Le Président du CSN annonce une offensive pour obtenir de nouvelles activités. Les notaires veulent s'investir en matière de médiation, d'arbitrage, de fiducie, de droit des nouvelles technologies et du droit des collectivités territoriales.

Naturellement, ils veulent accéder à la spécialisation mais également travailler avec des réseaux permettant également de régler les problèmes des entreprises. Ils pensent aux experts comptables.

L'objectif est de créer des études importantes de notaires. On peut donc s'attendre à des rapprochements prochains et à une concentration pour remplir ces nouveaux objectifs. La concurrence avec les notaires sera de plus en plus importante.

Michel BENICHOU